



Demande de matériels pour manifestation ASSOCIATION ou COLLECTIVITE

Toutes les réservations doivent se faire en en mairie, au minimum 1 mois avant la date souhaitée.
Les demandes sont traitées dans l'ordre d'arrivée, selon les disponibilités du matériel.

Contact réservation : reservations@stthurial.fr – 02 99 85 32 72

INFORMATIONS SUR LE DEMANDEUR

Association ou collectivité : _____

Nom du contact : _____

Tel : _____

Adresse : _____

Mail : _____

INFORMATIONS SUR LA MANIFESTATION

Nature : _____

Date : _____

Lieu : _____

INFORMATIONS SUR LE MATÉRIEL

➤ Facturation en cas de dégradation du matériel :

Matériel ou équipement	Quantité disponible	Quantité souhaitée	Quantité accordée	Facturation maximum si dégradation
Chapiteaux-Barnums/Tentes				
Chapiteau blanc - 8m x 5m (caisse ??)	1			1 000€
Chapiteau blanc - 8m x 4m (caisse ??)	1			1 000€
Chapiteau blanc - 5m x 4m (caisse ??)	1			1 000€
Barnum pliant bleu avec côté - 3m x 3m	1			500€
Barnum pliant bleu sans côté - 3m x 3m	1			500€
Barnum pliant bleu avec côté - 3m x 4.5m	1			500€
Tente parapluie rouge/noir - 3m x 3m	2			
Divers				
Table en bois pliante festive - 2.20m x 0.70m	20			150€
Banc pour tables en bois festive - 2.20m	40			50€
Chaises oranges déclassées	70			
Moquettes salle des sports - 40m x 6m	6 rouleaux			
Gilets Fluos	20			
Barrière de police - Largeur : 2m	35			160€
Grille d'exposition - H : 1.90m x l : 1.00m	10			90€

Panneaux de circulation				
Panneau « déviation »	5			145€
Panneau « route barrée »	5			145€
Panneau « manifestation » avec sens interdit	2			270€
Panneau interdiction de stationnement	8			165€

La dégradation du matériel pourra être constatée par les services de la mairie, du retour du matériel jusqu'à son utilisation suivante par un autre loueur, même sans état des lieux.

En cas de dégradation du matériel emprunté, vous serez facturés selon la tarification en vigueur comme indiqué sur le tableau ci-dessus et le formulaire de demande de matériel.

➤ **Facturation en cas de matériel rendu sale :**

Le matériel loué ou emprunté doit être rendu propre. Dans le cas contraire, une facturation pourra être appliquée en fonction du temps passé pour le nettoyage (sur la base du coût horaire chargé d'un agent communal).

Rappel de sécurité : nous rappelons que la sécurité du matériel et de sa pose incombent au monteur du matériel loué, ainsi que sa fixation et son lestage sous réserve des conditions météorologiques et de leur évolution.

Le preneur doit disposer d'une attestation d'assurance responsabilité civile et dommages pour toute réservation de matériel.

RECUPERATION ET RESTITUTION DU MATERIEL

Vous devrez contacter le responsable des services techniques au 06 24 28 53 63 – respservtech@stthurial.fr la semaine précédant la réservation pour définir les modalités de retrait et de restitution du lundi au vendredi hors férié sur le site de stockage du matériel.

A Saint-Thurial, le/...../.....
Signature

Cadre réservé à la mairie

Demande reçue en mairie le :

par courrier / mail / accueil mairie (*Rayer les mentions inutiles*)

Transmis aux services techniques le :

Réponse faite au demandeur le :

Détail de la réponse :